

TMS : Comment agir ?

Cette approche est celle élaborée par l'INRS, et a été validée par de nombreux partenaires. Elle comporte deux phases principales : la phase d'investigation du risque, et la phase d'action une fois l'investigation menée et la présence de risques identifiée. On trouve alors trois étapes :

ETAPE 1 : Mobiliser

Cette étape vise à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la problématique TMS. La méthode préconisée pour cette démarche repose sur un modèle participatif qui doit s'intégrer au fonctionnement de l'entreprise.

ETAPE 2 : Investiguer

Il s'agit ici de connaître le risque, afin de pouvoir, dans un second temps, analyser les situations de travail et identifier les différents facteurs de risque présents. La connaissance du risque nécessite de récolter des informations pertinentes chiffrées : indicateurs santé, caractéristiques de la population, absentéisme, turn-over... l'analyse des situations de travail nécessitera elle de se confronter directement au terrain, avec, de nouveau, la mise en place d'une participation des salariés dans cette phase d'investigation.

ETAPE 3 : Maîtriser

L'objectif de cette étape est de permettre la transformation des situations de travail, afin de maîtriser ou de supprimer les risques identifiés dans l'étape précédente. Différentes pistes de solution, propres aux situations de travail, aux caractéristiques de l'entreprise, de sa population... seront alors examinées, et mises en place collectivement.